

RÈGLEMENT OXYG'HEM 2017

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Oxyg'Hem se déroule à Hem tous les ans le jeudi de l'ascension, organisé par la ville de Hem et l'Office Municipal des Sports ainsi que de nombreux bénévoles. En 2017, cette manifestation sportive se déroulera le jeudi 25 mai 2017.

ARTICLE 2 - EPREUVES

Oxyg'Hem regroupe 4 épreuves (exemple d'une organisation ci-dessous)

9h00 : 1,5 km (ouvert aux catégories poussins(es) à vétérans) tarif : 2 € .

9h15 : 5km (ouvert aux catégories minimes à vétérans) tarif : 4 €

10h00 : 800 m mini Poussin(es) Gratuit - animation sans classement (*)

10h30 : 10km (ouvert aux catégories cadets à vétérans) tarif : 8 €

(*) L'épreuve des 800 m proposée à tous est une initiation sans chronométrage ni classement à l'arrivée. Pas de podium
Une majoration de 0.80€, à la charge des coureurs, sera réclamée si l'inscription a été effectuée en ligne.

ARTICLE 3 - PLATEAU ELITES

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le plateau élites qu'après validation par le comité d'organisation d'Oxyg'Hem, de sa demande faite par courrier ou mail et accompagné d'un justificatif de résultats (année en cours).

ARTICLE 4 - LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL:

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

-Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

-Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied

en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS:

Les inscriptions sont ouvertes par internet sur le site <http://horsstade-lnpca.fr/WordPress3> avec paiement sécurisé, et seront closes 3 jours avant la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence (suivant article 5) devront être présentés uniquement au retrait du dossard.

Pour les inscriptions par courrier : La SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la Course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

Pas d'inscription sur place le jour de la course, pour les épreuves 1.5km et 5 km.

ARTICLE 6 - RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards se fera
à la mairie, le mercredi 24 mai 2017 de 8h30 à 19h (non stop)

sur le site Diligent (lieu du départ et arrivée des épreuves) le jeudi 25 mai 2017 à partir de 7h30 et jusque 15min avant le départ de votre épreuve. Il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical (voir article 5)

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 7 - JURY :

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats, et ce conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 8 - CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la Course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

ARTICLE 9 - PARCOURS :

Pour le 10km le parcours comprend une seule boucle de 10 km. Le kilométrage sera indiqué tous les km pour le 5 km et le 10km.

Excepté pour l'épreuve des 800m, les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Le ravitaillement pour le 10km (km-5) adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Des Eponageages aux km-2,5 et km-7,5, sont mis en place par l'organisation.

ARTICLE 10 - CHALLENGE INTER-ENTREPRISE

Le challenge inter-entreprise se déroulera uniquement sur le parcours de 10km. Peuvent participer au challenge : uniquement les entreprises et les comités d'entreprises. Sont donc exclus les associations sportives et clubs d'athlétisme. Les inscriptions devront être faites au nom de l'entreprise et non à titre individuel. Les coureurs inscrits au challenge « Inter Entreprise » ne seront pas classés individuellement. Le classement sera fait au regard des 3 meilleurs temps de l'entreprise.

ARTICLE 11 - PARTENARIAT

Oxyg'Hem signe un partenariat avec l'association caritative. «la Grande Echelle». 1€/coureur inscrit sur les courses 1.5km, 5km et 10km , sera reversé à l'association choisie.

ARTICLE 12 - CONSIGNES ET VESTIARIES :

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans la salle de sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes. Des vestiaires avec douches seront mis à la disposition des participants.

Un espace « garderie pour enfants en bas âge » sera à la disposition des participants.

ARTICLE 13 - ASSURANCES :

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL Assurances

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ARTICLE 14 - LES SECOURS :

L'assistance médicale est confiée par contrat à ADE-NORD. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons

médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

ARTICLE 15 - CLASSEMENT / RECOMPENSES :

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.ville-hem.fr
Récompenses au scratch et par catégories. Voir tableau sur le règlement.

ARTICLE 16 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

ARTICLE 17 - ANNULATION / NEUTRALISATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves et les concurrents pourront prétendre à un remboursement.

ARTICLE 18 - DROIT D'IMAGE :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

ARTICLE 19 - CNIL :

Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

ARTICLE 20 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves de OXYGHEM vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

RECOMPENSES			
(Primes non cumulables)			
COURSES DES AS DES 10 KM - FEMININ ET MASCULIN			
SCRATCH		CATEGORIE	
1 ^{er}	550,00 €	1 ^{er} Vétéran	50,00 €
2 ^e	400,00 €	1 ^{er} Séniор	80,00 €
3 ^e	300,00 €	1 ^{er} Espoir	30,00 €
		1 ^{er} Junior	20,00 €
		1 ^{er} Cadet	Lot

5 KM : COURSE POPULAIRE
Classement par Catégorie : de Minimes à Vétérans (es) 1 Coupe et 1 Lot aux premiers de chaque catégorie
1,5 KM : COURSE DES ENFANTS
Classement uniquement des poussins (es) et benjamins (es) 1 Coupe et 1 Lot aux 3 premiers de chaque catégorie
800 M : COURSE DES FAMILLES
Médaille offerte à tous les enfants inscrits

LES CHALLENGES
CHALLENGE DE LA VILLE DE HEM
1 Trophée et 1 Lot au 1er Hémois et à la 1ère Hémoise
CHALLENGE MEILLEURS DÉGUISEMENTS
Meilleur déguisement : 100 € en bon d'achat +1 Cadeau surprise et 1 photo souvenir offerts à tous les coureurs déguisés.
CHALLENGE "INTER-ENTREPRISES"
Un lot pour chacune des 3 premières équipes
Un Tee-Shirt offert à chaque participant des courses officielles (1,5km-5km-10 Km)